

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	91 (1962)
Heft:	10
Rubrik:	Exigences de l'enseignement secondaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exigences de l'enseignement secondaire

Le développement de l'enseignement secondaire dans notre canton ne concerne pas seulement des questions de budgets ou de locaux ; il va bien au-delà, aussi, de simples tâches administratives. Il semble que les problèmes qui appellent des solutions de principes soient les suivants :

1. Harmonisation des programmes des degrés primaire et secondaire.
2. Age et conditions d'entrée à l'école secondaire.
3. Etablissement d'un programme détaillé valable pour toutes les écoles secondaires du canton.
4. Recrutement et formation du corps enseignant des écoles secondaires.

Le point 3 est à l'étude, le point 4 devra faire l'objet de recherches attentives. Nous nous occuperons ici des points 1 et 2.

Il y a lieu, tout d'abord, de préparer pour les écoles primaires un programme continu, qui puisse être parcouru sans répétitions abusives (redoublements de classes) par la majorité des élèves. Il faudra veiller spécialement à l'acquisition systématique et solide des techniques fondamentales : lecture, calcul, syntaxe.

Après cinq ans d'études primaires (maximum six), les élèves pourront se présenter au concours d'admission de l'école secondaire.

Ce concours préparé avec soin servira :

- a) de critère d'admission (avec possibilité de recours)
- b) « d'indicateur » pour les corrections à apporter aux programmes et à la pédagogie des écoles primaires.

Il est bien entendu que le programme de première année d'école secondaire n'est pas une répétition du programme antérieur de l'école primaire, parcouru par l'élève, mais sa continuité, son élargissement et son extension, compte tenu des récapitulations qui seront plus fréquentes en première année d'école secondaire.

Quels avantages pouvons-nous attendre d'un tel système ? Résumons-les.

1. En avançant l'âge d'entrée à l'école secondaire, on verra grossir immédiatement le nombre des élèves qui parcourent le cycle complet des études (3 ans).
2. Le niveau et le développement intellectuels des élèves seront meilleurs et favoriseront la continuation des études et l'accès à la formation professionnelle proprement dite. (Le certificat de fin d'études secondaires – 3 ans – est très prisé des employeurs).

3. L'enseignement du deuxième degré ne sera plus dévalorisé par des anciens élèves qui disent avoir « fait l'école secondaire », mais n'ont, en réalité, parcouru péniblement que le 1/3 ou les 2/3 du programme complet des études.
4. La formation des élites sera plus rapide et améliorée quant au nombre et quant à la qualité des étudiants.
5. La loi qui prévoit l'émancipation à 15 ans pour cause d'apprentissage pourra être libellée ainsi : « Peuvent être émancipés à 15 ans, les seuls élèves qui auront accompli le cycle complet des études secondaires (3 ans). »
6. Pour les élèves qui n'entreprendraient pas des études secondaires, il y aurait des classes spéciales et régionales de préorientation sur le modèle des 7^{es} qui existent déjà.

Il n'y a là qu'une esquisse. Ceux qui voudraient étudier le problème plus à fond liront avec profit l'excellent rapport de M. l'abbé Marcel Demierre, présenté à la clôture de l'année scolaire de l'Ecole secondaire de la Gruyère.

Ne peut-on pas dire que le développement et l'extension de l'enseignement secondaire aideront puissamment notre canton à prendre sa place dans le mouvement de rénovation qui anime la Suisse et l'Europe et même le monde entier ?

Forum gruérien des maîtres primaires et secondaires.

Vient de paraître

Le manuel officiel de l'enseignement religieux des diocèses de Lausanne-Genève-Fribourg et de Bâle:

CATÉCHISME

Cours supérieur

440 pages richement illustrées, format 12 x 17 cm. reliure souple. Fr. 4. 50

Si ce catéchisme, d'une formule nouvelle, qui relie l'enseignement doctrinal à la liturgie et à l'application à la vie chrétienne, est dédié avant tout aux élèves des cours supérieurs, il est également précieux et utile à chaque adulte pour compléter et approfondir les connaissances religieuses.

En vente dans toutes les librairies catholiques.



EDITIONS SAINT-PAUL, FRIBOURG